



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 17 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 17 février 2020, à 18 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 février 2020, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2020-053)
 - 2° Représentation – dégustation vins et fromages de la Fondation CSSSM
 - 3° Mise en disponibilité au Centre de service scolaire d'un terrain pour la construction éventuelle d'une école
-

2020-053

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 17 février 2020 à 18 h.

2020-054

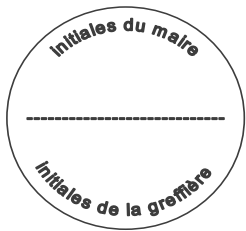
REPRÉSENTATION – DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES DE LA FONDATION CSSSM

CONSIDÉRANT que la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé organise, le vendredi 21 février 2020, une dégustation vins et fromages au coût de 90 \$ du billet et que cette activité bénéfique se tiendra à la salle de réception du restaurant La Porte de la Mauricie de Yamachiche;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le maire, monsieur Yvon Deshaies, monsieur Gilles Pagé et madame Murielle Bergeron Milette soient autorisés à participer à cette activité bénéfique organisée par la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé, le vendredi 21 février 2020 à la salle de réception du restaurant La Porte de la Mauricie de Yamachiche et que



toutes les dépenses relatives à leur présence à cette activité leur soient remboursées sur production des pièces justificatives.

2020-055

**MISE EN DISPONIBILITÉ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES D'UN
TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION ÉVENTUELLE D'UNE ÉCOLE**

CONSIDÉRANT l'adoption le 7 février 2020 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette loi précise les responsabilités des centres de services scolaires ainsi que des municipalités et prévoit des dispositions visant à renforcer leur collaboration en matière de planification des besoins d'espace et d'acquisition des terrains requis pour l'agrandissement ou la construction d'établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que la Loi stipule que les municipalités devront désormais mettre à la disposition des centres de services scolaires les terrains requis pour la construction d'écoles;

CONSIDÉRANT que ces terrains devront par ailleurs répondre aux critères fixés par règlement gouvernemental, et ce, notamment afin d'éviter qu'ils présentent des enjeux environnementaux ou encore des risques pour la santé ou la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville dispose actuellement d'un tel terrain qu'elle désire mettre à la disposition, de façon volontaire, au centre de services scolaires oeuvrant sur son territoire, soit le lot 4 019 476 de la Ville de Louiseville;

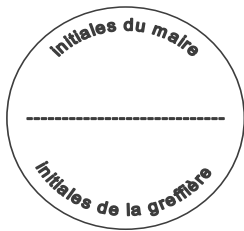
CONSIDÉRANT que ce terrain ne comporte aucune limite connue quant à l'environnement et à la santé ou la sécurité des usagers, qu'il est situé en zone blanche, qu'il est adjacent à une zone scolaire existante, que son environnement immédiat est celui d'un quartier résidentiel et de services publics, qu'il est d'une bonne superficie et qu'il comporte un bâtiment qui a été longtemps une école;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à céder ce terrain gratuitement au centre de services scolaires;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec dispose en outre d'un droit de rétrocession sur ce terrain, droit de rétrocession dont la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a demandé la main levée suite à une résolution datée du 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville estime que ce droit de rétrocession se doit d'être exercé par le Gouvernement du Québec car il lui permettra de garantir un accès à un terrain pour des fins scolaires de qualité pour de très nombreuses années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville ne voit, ni actuellement, ni dans tout autre ordre d'avenir prévisible, la disponibilité d'un meilleur terrain sur son territoire pour fin d'implantation d'un établissement scolaire;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE céder volontairement et gratuitement au centre de services scolaires le lot 4 019 476 pour fin de constitution d'une provision d'un terrain pour les besoins futurs de construction d'établissement scolaire, en autant que cette cession soit constituée d'une vente tel quel;

DE demander au Gouvernement du Québec de ne pas accorder la main levée sur le lot 4 019 476 de la Ville de Louiseville et qu'elle en ordonne plutôt la prise de possession par le centre de services scolaires oeuvrant sur le territoire de la Ville de Louiseville;

DE se garder la réserve de retirer cette offre de cession volontaire et gratuite sans préavis selon l'évolution du cours des événements;

QUE le maire ou le directeur général soit autorisé à signer tout document pertinent à ladite demande.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 18 h 30.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT